

Evolution des surfaces acquises dans les zones de préemption

Description

On considère ici les surfaces des parcelles acquises par les organismes publics sur les zones de préemption à des fins de préservation et de conservation des espaces naturels (ENS et sites du Conservatoire du Littoral).

Somme des surfaces acquises dans les zones de préemption sur l'ensemble de territoire du Parc

Contexte / Analyse

Le Conservatoire des Espaces Naturels, le Conservatoire du Littoral ainsi que le Conseil général au travers de sa politique ENS (Espaces Naturels Sensibles) ont la possibilité d'acquérir des terrains lorsqu'ils sont en vente pour « intérêt environnemental ». Ce dispositif dit de « préemption », complémentaire au dispositif de « contractualisation » pratiqué par le Parc, permet d'augmenter la surface d'espaces naturels gérés par les partenaires pour la restauration et le maintien de la biodiversité.

Résultats

En 2012, la surface acquise dans les zones de préemption est de 2255 ha.

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Pour en savoir plus

[Site du CEN](#)

[Site du CD 62](#)

[Site du CELRL](#)

Fiche mise à jour le : 8 octobre 2015